

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1079**16 octobre 2003****SOMMAIRE**

A.F.S. Invest S.A., Mersch	51778	ET SI, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	51770
A.L.F. Property, S.à r.l., Mersch	51778	Euro Techno Holding S.A., Luxembourg	51792
A.T.F. Estate S.A., Mersch	51781	European Property Marketing S.A., Luxembourg	51769
Anker S.A., Luxembourg	51775	Exxon Holding S.A., Luxembourg	51775
Avrone, S.à r.l., Mersch	51777	Finandoux S.A., Luxembourg	51755
Batinvest Holding S.A., Luxembourg	51751	Fortinvest Investments Holding S.A., Luxembourg	51783
Belbruck S.A., Luxembourg	51746	Fortinvest Investments Holding S.A., Luxembourg	51783
Belveste Finance S.A., Luxembourg	51774	Fortis L Capital S.A., Luxembourg	51774
C.D.P. S.A., Mersch	51785	Frigate S.A., Luxembourg	51768
C.E.T. S.A., Consumer Electronics Trading, Strasbourg	51768	Gilberti Group, S.à r.l., Luxembourg	51758
Cadrigre S.A., Luxembourg	51778	GM Italy Holding, S.à r.l., Luxembourg	51776
Catama S.A.H., Luxembourg	51767	HINET, House of the Internet S.A., Luxembourg	51779
Centenary Holdings S.A., Luxembourg	51769	Hoogewerf & Cie, Fiduciaire de révision et d'expertises comptables et fiscales S.C., Luxembourg	51784
(Les) Cerisiers S.A., Luxembourg	51774	Hoogewerf & Cie, Fiduciaire de révision et d'expertises comptables et fiscales S.C., Luxembourg	51784
Charles Street Capital S.A., Luxembourg	51777	Immobilière de Lintgen S.A., Mersch	51777
CL & GP International S.A., Luxembourg	51775	Immobilière Riverside S.A., Mersch	51792
Cofidiar, S.à r.l., Mersch	51779	Immobilière Schmoilchesknupp S.A., Mersch	51777
Credit Suisse Alternative Strategies Trust (Lux) Sicav, Luxembourg	51780	Imperial S.A., Kehlen	51776
Credit Suisse Money Plus Fund Management Company S.A.H., Luxembourg	51771	IPEF III Holdings N° 2 S.A., Luxembourg	51781
Credit Suisse MultiFund Management Company S.A.H., Luxembourg	51773	IPEF III Holdings N° 2 S.A., Luxembourg	51781
Credit Suisse Portfolio Fund Management Company S.A.H., Luxembourg	51775	Jeroma Finance Company S.A., Luxembourg	51773
Credit Suisse Prime Select Strategies Trust Advisory Company S.A.H., Luxembourg	51747	K.9 International S.A., Luxembourg	51755
Credit Suisse Prime Select Trust (Lux) Sicav, Luxembourg	51778	Klopp & Bour Conseils S.A., Luxembourg	51752
CS Advantage (Lux) Sicav, Luxembourg	51774	Leventis Holding S.A., Luxembourg	51767
Decal S.A., Luxembourg	51754	Livorno Investments S.A., Luxembourg	51779
Defa S.A., Mersch	51780	M.E.R. Holding, S.à r.l., Luxembourg	51748
Dilfin S.A., Luxembourg	51768	Markant Lux S.A., Kehlen	51772
DNH International, S.à r.l., Luxembourg	51785	Massiv-Passiv S.A., Mersch	51781
DNH International, S.à r.l., Luxembourg	51792	Mebel Concept S.A., Mersch	51782
Edaf S.A., Bridel	51780	Media Group Investments S.A., Luxembourg	51772
Enerfin S.A., Luxembourg	51747	Melville S.A., Luxembourg	51770
Enerfin S.A., Luxembourg	51779	Melville S.A., Luxembourg	51770
Equicomffina S.A., Luxembourg	51758	Middle East Finance S.A.H., Luxembourg	51754
		Mondial Immobilière S.A., Esch-sur-Alzette	51771

Mondo International S.A., Luxembourg	51772	Saviolux S.A., Kehlen	51777
Palmarosa S.A., Luxembourg	51776	Société de Participations Dauphinoise S.A.H., Bereldange	51770
Partnership Trust S.A.H., Luxembourg	51773	Sofiar S.A., Mersch	51776
Piazza Holding S.A., Luxembourg	51782	Solma S.A., Bourglinster	51772
Piazza Holding S.A., Luxembourg	51782	Sopagri S.A., Luxembourg	51758
Prarose Holding S.A., Luxembourg	51746	Steel Center S.A., Bereldange	51771
Prodest Finance S.A., Luxembourg	51769	SYL S.A., Mersch	51780
Prodest Finance S.A., Luxembourg	51769	Sylan Holding S.A., Luxembourg	51747
Prodest Finance S.A., Luxembourg	51769	TDS Europe S.A., Luxembourg	51758
Productions Services S.A., Luxembourg	51776	Tele-Call S.A., Luxembourg	51770
Publishing International Investments S.A., Luxembourg	51773	Telewatch International S.A., Luxembourg	51768
Rabobank Select Fund, Sicav, Munsbach	51747	Telewatch International S.A., Luxembourg	51779
Recherche Médicale Distribution S.A., Bereldange	51771	Will-Doug Holding S.A., Bereldange	51771
Sablon S.A., Mersch	51781	Wyse Investments Luxembourg S.A., Luxembourg	51759
Safit, S.à r.l., Luxembourg	51752	Zamasport Distribution S.A., Luxembourg	51768
		Zora Holding S.A., Luxembourg	51783

PRAROSE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 41.790.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue extraordinairement au siège social à Luxembourg, le 8 septembre 2003 à 14.00 heures*

L'Assemblée approuve les comptes au 31 décembre 2002 et décide de continuer les activités de la société malgré une perte cumulée qui absorbe entièrement le capital social.

L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes de leur mandat au 31 décembre 2002.

Décharge spéciale donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes quant à la non-tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice 2002 à la date statutaire.

Reconduction des mandats de Messieurs Frédéric Otto, Daniel Biguine et Marc Ambroisien en tant qu'administrateurs et de HRT REVISION, S.à r.l., en tant que Commissaire aux comptes pour une durée d'un an, leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2003.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2003, réf. LSO-AI06266. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060324.3/817/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

BELBRUCK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 59.902.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 juin 2003

L'Assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, Madame Denise Vervet et Monsieur Pierre Schill, pour une période venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

Elle appelle aux fonctions de Commissaire aux Comptes la FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Bernard Ewen, démissionnaire, pour une période venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04098. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060823.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

RABOBANK SELECT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1A, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 53.780.

Le bilan au 31 mai 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2003, réf. LSO-AI06051, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2003.

Signatures.

(060143.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

ENERFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 45.952.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04065, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Pour la société

Signature

(060777.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

SYLAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 30.919.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 22 avril 2003

Démission de Monsieur Norbert Werner comme administrateur. Décharge lui est accordée jusqu'à ce jour.

Nomination de S.G.A. SERVICES S.A. comme nouvel administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2006.

Pour la société SYLAN HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2003, réf. LSO-AH02371. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(046710.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

CREDIT SUISSE PRIME SELECT STRATEGIES TRUST ADVISORY COMPANY S.A.,**Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 69.029.

Monsieur le Préposé du Registre de commerce près du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg est requis de procéder à l'inscription suivante concernant la société CREDIT SUISSE PRIME SELECT STRATEGIES TRUST ADVISORY COMPANY S.A., avec siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de commerce section B n° 69.029.

Suite à la démission de Monsieur Joseph D. Gallagher avec effet au 24 janvier 2003 et de celle de Monsieur Tino Rampazzi avec effet au 24 février 2003, de leur fonction de Membres du Conseil d'Administration, la composition du conseil d'administration se présente comme suit:

- Heinrich Wegmann
- Raymond Melchers
- Agnes F. Reicke
- Jörg Schultz
- Donald B. Rice
- Germain Trichies

Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Certifié sincère et conforme

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

J. Siebenaller / D. Breger

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2003, réf. LSO-AI06432. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060494.3/850/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

M.E.R. HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 95.874.

STATUTES

In the year two thousand three, on the twenty-sixth day of August.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Mats Ramneskog, managing director, born at Kirseberg (Sweden), on July 23, 1959, residing in Tranbogatan 5, SE-212 32 Malmö (Sweden),

here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R. C. Luxembourg B 37.974, itself represented by Mrs. Séverine Canova, lawyer, residing professionally in Luxembourg, and Mr José Correia, accountant, residing professionally in Luxembourg, acting jointly in their respective qualities of proxy holders A,

by virtue of a proxy established on August 21, 2003.

The said proxy, signed *ne varietur* by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as there above mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company .

Art. 2. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name M.E.R. HOLDING, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at fifteen thousand euro (15,000.- EUR) divided into one hundred (100) share quotas of one hundred and fifty euro (150.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked *ad nutum*.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of May and ends on the 30th of April, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 30th of April, 2004.

Art. 16. Each year, with reference to 30th of April, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed by Mr Mats Ramneskog prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of fifteen thousand euro (15,000.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty euro (1,250.- EUR).

Resolutions of the sole partner

1) The company will be administered by one manager:

CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., having its registered in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C. Luxembourg B 81.525.

The duration of its mandate is unlimited and it has the power to bind the company by its sole signature.

2) The address of the corporation is in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-six août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Mats Ramneskog, administrateur-délégué, né à Kirseberg (Suède), le 23 juillet 1959, demeurant à Tranbogatan 5, SE-212 32 Malmö (Suède),

ici représenté par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R. C. Luxembourg B 37.974, elle-même représentée par Mademoiselle Séverine Canova, juriste, demeu-

rant professionnellement à Luxembourg, et Monsieur José Correia, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant conjointement en leurs qualités respectives de fondés de pouvoir A, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 août 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination M.E.R. HOLDING, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de quinze mille euros (15.000,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent cinquante euros (150,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier mai et se termine le 30 avril, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 30 avril 2004.

Art. 16. Chaque année, au trente avril, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par Monsieur Mats Ramneskog, prénommé, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quinze mille euros (15.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ

Décisions de l'associé unique

1) La société est administrée par un gérant:

CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C. Luxembourg B 81.525.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Canova, J. Correia, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2003, vol. 140S, fol. 41, case 9. – Reçu 150 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2003.

G. Lecuit.

(060679.3/220/228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

BATINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 77.116.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2003, réf. LSO-AI05049, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2003.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(060073.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

SAFIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 12.500,-.
Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 54.908.

Extrait des résolutions adoptées par les associés en date du 22 août 2003

Les comptes sociaux au 31 décembre 2002 ont été approuvés et le gérant a obtenu la décharge des associés pour l'exécution de son mandat durant l'exercice clôturant au 31 décembre 2002.

Pour publication
SAFIT, S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05703. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060088.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 95.849.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Mademoiselle Laurence Klopp, indépendante, née à Luxembourg, le 23 mai 1969, demeurant à L-2343 Luxembourg, 132, rue des Pommiers;

2.- Monsieur Denis Bour, chef comptable, né à Metz (France), le 19 août 1961, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de KLOPP & BOUR CONSEILS S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prestation de tous services de conseil économique dans le domaine de l'analyse de gestion d'entreprises ainsi que la tenue de livres comptables.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) divisé en quinze mille cinq cents (15.500) actions de deux Euros (2,- EUR) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion

journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour toutes opérations par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur-délégué de la société, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de mai à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 15. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2003.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- Mademoiselle Laurence Klopp, préqualifiée, sept mille sept cent cinquante et une actions	7.751
2.- Monsieur Denis Bour, préqualifié, sept mille sept cent quarante-neuf actions.	7.749
Total: quinze mille cinq cents actions	15.500

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Denis Bour, chef comptable, né à Metz (France), le 19 août 1961, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll;

b) Mademoiselle Laurence Klopp, indépendante, née à Luxembourg, le 23 mai 1969, demeurant à L-2343 Luxembourg, 132, rue des Pommiers;

c) Monsieur Raymond Klopp, retraité, né à Luxembourg, le 16 janvier 1941, demeurant à L-1914 Luxembourg, 8, rue Lamartine.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Jean-Marc Faber, expert-comptable, né à Luxembourg, le 7 avril 1966, demeurant à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

5) Le siège social est établi à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

6) Faisant usage de la faculté offerte par l'article huit des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Mademoiselle Laurence Klopp, prénommée, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Klopp, D. Bour, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 septembre 2003, vol. 524, fol. 61, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 septembre 2003.

J. Seckler.

(060644.3/231/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

DECAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 36.549.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05605, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(060098.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

MIDDLE EAST FINANCE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 11.396.

EXTRAIT

M. Constantinos Leventis est décédé le 11 juillet 2002.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 24 juin 2003 a décidé:

- de fixer le nombre des administrateurs à six;

- de renouveler les mandats des administrateurs:

M. Anastasio Paul Leventis, businessman Lagos (Nigeria)

Dr Patrick K. Oesch, lawyer, Zürich

M. Ernst Wickihalder, manager, Zürich

pour une période de six ans, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale de 2009, approuvant les comptes de 2008;

- de nommer:

M. Haralambos Kriton Leventis, businessman, Lagos (Nigeria)

M. Anastasios Ioannis Leventis, businessman, Athens

M. Robert Heberlein, lawyer, Zürich

nouveaux administrateurs de la société pour une durée de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale 2009, approuvant les comptes de 2008;

- de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes:

PricewaterhouseCoopers AG, Zürich, pour une période de six ans, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale 2009, approuvant les comptes de 2008.

Pour MIDDLE EAST FINANCE S.A.H., Société Anonyme Holding

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2003, réf. LSO-AI06526. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060762.3/850/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

FINANDEUX S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 70.352.

Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05611, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2003. Signature.
(060099.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

K.9 INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 95.850.

STATUTS

L'an deux mille trois, le onze septembre.

Par-devant Maître André Jean Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Jean Pierre Gutierrez, demeurant à F-60240 Boury en Vexin (France), 11, route de Montbines, représenté aux fins des présentes par Monsieur Claude Geiben, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 3 août 2003 à Boury en Vexin;

2) Madame Odile Ouilhon, demeurant à F-60240 Boury en Vexin (France), 11, route de Montbines, représentée aux fins des présentes par Mademoiselle Gabriele Schneider, directrice adjointe, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 août 2003 à Boury en Vexin.

Lesquelles procurations resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: K.9 INTERNATIONAL S.A., société anonyme.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré par simple décision du conseil d'administration en tout autre lieu de cette commune et par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, et d'après les conditions et modalités prévues à l'article quatorze des présents statuts, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg. Le siège pourra même être transféré à l'étranger, sur simple décision du conseil d'administration, lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Nonobstant un tel transfert à l'étranger qui ne peut être que temporaire, la nationalité de la Société restera luxembourgeoise.

En toute autre circonstance le transfert du siège de la Société à l'étranger et l'adoption par la Société d'une nationalité étrangère ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des associés et des obligataires.

Art. 4. La Société a pour objet, tant par elle-même directement qu'en collaboration avec les sociétés dans lesquelles elle détient des participations, ou avec des tiers, de prêter tous services et d'exercer toutes activités dans le domaine de la surveillance humaine et de la surveillance par des systèmes électroniques de sécurité, de même que gardiennage de biens meubles ou immeubles, ainsi que toutes prestations de services liées à la sécurité des personnes se trouvant dans ces immeubles, le tout tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société pourra se faire concéder à ces fins des droits de licence ou concéder à autrui des droits de licence ou donner en sous-licence aux sociétés dans lesquelles elle détient des participations ou à des tiers tous droits de propriété intellectuelle ou industrielle dont elle est ou deviendrait titulaire.

La Société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière, et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles ou immeubles, leur gestion ou leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services notamment de conseil tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations de nature à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00), représenté par quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,00) chacune.

Les actions sont nominatives et pourront être converties en titres au porteur après leur libération intégrale, au choix de l'actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital autorisé est fixé à cinq cent mille euros (500.000.- EUR) qui sera représenté par deux cent cinquante mille (250.000) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,00) chacune.

Le capital autorisé de la Société pourra être augmenté par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en une fois ou par plusieurs tranches le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Les actions représentatives de ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises dans la forme et au prix, avec ou sans prime d'émission, et libérées en espèces ou par apports en nature ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à fixer toutes autres modalités et déterminer toutes autres conditions des émissions.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles augmentations sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription.

Le conseil d'administration peut déléguer tout mandataire pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de ces augmentations de capital et encore pour se présenter devant notaire pour faire acter dans les formes de la loi l'augmentation du capital social ainsi intervenue.

Chaque fois que le conseil d'administration fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera considéré comme adapté à la modification intervenue.

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes de disposition et d'administration nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société seule, représentée par son conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. Il est convoqué par son président, en son absence par le vice-président ou par deux administrateurs.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Chaque administrateur peut se faire représenter par un de ses collègues. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues à la fois.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple. En cas de partage des voix le président n'a pas de voix prépondérante.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent transmettre leurs votes par tout moyen écrit de télécommunication.

Le conseil d'administration peut prendre des résolutions par la voie circulaire. Les propositions de résolutions sont dans ce cas transmises aux membres du conseil d'administration par écrit qui font connaître leurs décisions par écrit. Les décisions sont considérées prises si une majorité d'administrateurs a émis un vote favorable.

Il est dressé procès-verbal des décisions du conseil d'administration. Les extraits des décisions du conseil d'administration sont délivrés conformes par le président, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 10. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Chaque année, le trente et un décembre, les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que l'annexe aux comptes annuels.

Art. 12. Le conseil d'administration ainsi que les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale quand ils le jugent opportun. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le cinquième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Les convocations de toutes assemblées générales contiennent l'ordre du jour.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.
Les extraits des procès-verbaux des assemblées générales sont délivrés conformes par le président du conseil d'administration, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 13. Tout actionnaire a le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire, chaque action donnant droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de mai à 11.00 heures du matin au siège social ou à tout autre endroit dans la commune du siège à désigner dans les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

L'assemblée générale annuelle est appelée à approuver les comptes et les rapports annuels et à se prononcer sur la décharge des organes sociaux.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder en cours d'exercice au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

L'assemblée générale statue aux conditions de quorum et de majorité prévues dans les dispositions des lois coordonnées sur les sociétés commerciales.

Art. 15. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice commence au jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2003.
- 2) La première assemblée générale annuelle se réunit en 2004.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1. Monsieur Jean Pierre Gutierrez, préqualifié	7.750 actions	15.500,-
2. Madame Odile Ouilhon, préqualifiée	7.750 actions	15.500,-
Total:	15.500 actions	31.000,-

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille six cents euros (1.600,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- a) ELYSE US INVESTMENT S.A., ayant son siège social à Panama (République du Panama) Via Espagna, Bank of Boston Building, registre public de Panama numéro 9-103-2539
- b) Monsieur Jean Pierre Gutierrez, demeurant à F-60240 Boury en Vexin (France), 11, route de Montbines, né le 12 février 1958 à Talence (France),
- c) Madame Odile Ouilhon, demeurant à F-60240 Boury en Vexin (France), 11, route de Montbines, née le 10 septembre 1973 à Mont de Marsan (France).

Deuxième résolution

Est nommée commissaire:

- La société anonyme de droit luxembourgeois INTERNATIONAL CORPORATE ACTIVITIES, en abrégé INTERCORP S.A., établie et ayant son siège social à L-1219 LUXEMBOURG, 23, rue Beaumont, R. C. Luxembourg n° B 10.548.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2009.

Quatrième résolution

Le siège social est établi à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Geiben, G. Schneider, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2003, vol. 18CS, fol. 51, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2003.

A. Schwachtgen.

(060646.3/230/185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

GILBERTI GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 62.297.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05618, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2003.

Signature.

(060102.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

SOPAGRI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 23.708.

Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05640, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2003.

Signature.

(060103.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

TDS EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 59.601.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05644, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2003.

Signature.

(060106.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

EQUICOMMFINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 58.205.

Par lettre recommandée adressée le 29 septembre 2003 aux actionnaires de la société EQUICOMMFINA S.A., la société à responsabilité limitée MATEC, S.à r.l., établie et ayant son siège social à Luxembourg, R. C. Luxembourg B 50.586, a démissionné de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué de ladite société EQUICOMMFINA S.A. avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MATEC, S.à r.l.

P. Tholl

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2003, réf. LSO-AI06297. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060458.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

WYSE INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 95.866.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt neuf août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. FERREO LIMITED, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

2. LCF ROTHSCCHILD CONSEIL, société anonyme, ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, R. C. Luxembourg B 59.956,

toutes deux ici représentées par Monsieur Reinald Loutsch, sous directeur principal, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

en vertu de deux procurations sous seing privé données le 11 août 2003 et le 12 août 2003.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social**Art. 1^{er}.**

Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de WYSE INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2.

La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3.

Le capital social est fixé à quarante mille Euros (40.000,- EUR) représenté par quatre cents (400) actions de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Ces actions sont rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de quatre millions d'Euros (4.000.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de quarante mille Euros (40.000,- EUR) à quatre millions quarante mille Euros (4.040.000,- EUR), le cas échéant par l'émission de quarante mille (40.000) actions nouvelles de cent Euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes. En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 12 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4.

La société a le pouvoir d'acquérir ses propres actions souscrites et entièrement libérées dans les conditions indiquées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, étant entendu que cette acquisition ne pourra être faite qu'au moyen de sommes distribuables y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la société comme prime d'émission sur l'émission de ses propres actions ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Les actions rachetées par la société n'ont aucun droit de vote ni le droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Le prix de rachat des actions rachetables sera calculé sur base de l'actif social net conformément à l'article cinq ci-après.

Art. 5.

Le prix auquel seront rachetées les actions que la société se propose de racheter en application de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales sera égal à la valeur nette par action déterminée par le conseil d'administration à la date d'évaluation qui sera le jour de la prise de décision du conseil d'administration de procéder au rachat d'actions selon les modalités fixées ci-après.

La valeur de rachat des actions de la société s'exprimera par un chiffre par action et sera déterminée à la date d'évaluation en divisant les avoirs nets de la société constitués par ses avoirs moins ses engagements à la fermeture des bureaux à ce jour, par le nombre total des actions de la société en circulation lors de cette fermeture des bureaux, le tout en conformité avec les règles d'évaluation ci-dessous ou dans tout cas non couvert par elles, de la manière que le conseil d'administration estimera juste et équitable. Toutes ces règles d'évaluation et de disposition seront conformes aux principes de comptabilité généralement acceptés.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou d'erreur manifeste, toute décision prise lors du calcul de la valeur de rachat par le conseil d'administration sera définitive et liera la société ainsi que les actionnaires présents, passés ou futurs.

Règles d'évaluation

A. Les avoirs de la société sont censés comprendre:

- a) toutes liquidités en caisse ou en compte y inclus tout intérêt couru;
- b) tous comptes à recevoir;
- c) tous emprunts, actions, parts de capital, obligations, emprunts convertibles, droits de souscription, warrants, options et autres investissements et titres que la société possède ou pour lesquels elle a pris des engagements (sous réserve d'ajustements possibles d'une manière qui ne soit pas en opposition avec le paragraphe (B) (i) ci-dessous, pour tenir compte de fluctuations dans la valeur marchande des titres provoquées par la vente ex-dividende, ex-droits ou des pratiques similaires;
- d) tous titres et dividendes en titres à recevoir par la société;
- e) tous intérêts courus sur les valeurs mobilières à revenu fixe que possède la société, sauf si les montants en question sont compris ou inclus dans le principal de ces titres;
- f) les frais de premier établissement de la société y inclus les frais d'émission et de distribution des titres de la société pour autant que ces frais n'ont pas été amortis; et
- g) tous les autres avoirs de tous genre et nature avec les frais payés d'avance.

B. La valeur de ces avoirs sera déterminée comme suit:

(i) la valeur de toutes liquidités en caisse ou en compte, comptes à recevoir, frais payés d'avance, dividende en liquide et intérêts déclarés ou courus comme indiqué précédemment et non encore encaissés, sera considérée comme étant le montant total, sauf s'il n'est pas sûr que le montant sera payé ou touché en entier, auquel cas sa valeur sera réduite par la société de sorte qu'elle reflète sa valeur réelle, et les dividendes autres qu'en liquide déclarés et non encore reçus seront comptabilisés et évalués comme dividendes en liquide;

(ii) la valeur de tout emprunt, action, part de capital, obligation, emprunt convertible, droit de souscription, warrant ou option ou autre valeur d'investissement ou titre qui sera coté ou traité sur un marché boursier, sera déterminée à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation en prenant le dernier cours vendeur de la date d'évaluation à la Bourse qui est normalement le marché principal pour cette valeur mobilière, sauf si cette date d'évaluation est un jour férié à cette Bourse, auquel cas l'on appliquera le dernier cours vendeur du jour ouvrable précédent à cette Bourse, le tout enregistré par les moyens usuels applicables (ou en cas de défaut d'un cours vendeur, le dernier cours acheteur enregistré), mais en cas d'urgence ou de circonstances inhabituelles concernant le commerce de ces valeurs mobilières, si le conseil d'administration considère que ce prix ne reflète pas la valeur marchande réelle, il peut lui substituer tel chiffre qui à ses yeux reflète la valeur marchande réelle;

(iii) la valeur de tout investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment, qui ne sera pas coté ou traité à une Bourse, mais traité à un marché hors Bourse reconnu, sera évaluée d'une manière aussi rapprochée que possible de la méthode décrite dans le paragraphe B (ii) ci-dessus, à moins que le conseil d'administration n'estime qu'une autre forme de cotation reflète mieux sa valeur réelle, auquel cas cette forme de cotation sera utilisée;

(iv) la valeur de tout titre soumis à des restrictions (défini comme un titre dont le prix de revente peut être affecté par des restrictions légales ou contractuelles concernant la vente) que possède la société, sera évaluée d'une manière réelle en toute bonne foi par le conseil d'administration. Parmi les facteurs qui seront considérés pour fixer ces prix figurent la nature et la durée des restrictions affectant la vente du titre, le volume du marché pour des titres de la même espèce ou pour des titres dans lesquels le titre soumis à restriction est convertible, et, éventuellement l'abattement

initial applicable lors de l'acquisition de ce titre sur la valeur marchande de titres de la même classe qui ne sont pas soumis à des restrictions ou de titres dans lesquels ils sont convertibles;

(v) la valeur de tout autre investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment ou d'autres biens pour lesquels aucune cotation de prix n'est disponible sera la valeur réelle déterminée par le conseil d'administration de bonne foi de telle manière qu'elle soit conforme avec les règles comptables généralement acceptées dans la mesure où elles sont applicables, que le conseil d'administration considère appropriées de temps en temps; et

(vi) nonobstant ce qui précède, à chaque date d'évaluation, où la société se sera engagée à:

1) acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément sera indiqué comme une dette de la société alors que la valeur de l'actif à acquérir sera indiquée comme actif de la société;

2) vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément sera indiqué comme un actif de la société et l'élément à livrer ne sera pas renseigné dans les actifs de la société, sous réserve cependant que si la valeur ou la nature exactes de cette contrepartie ou cet élément d'actif ne sont pas connues à la date d'évaluation, alors que leur valeur sera estimée par le conseil d'administration.

C. Les dettes de la société sont censées comprendre:

a) tous emprunts, factures et comptes à payer;

b) tous intérêts courus sur des emprunts de la société (y inclus les commissions courues pour l'engagement à ces emprunts);

c) tous frais courus ou à payer;

d) toutes dettes connues, présentes ou futures, y inclus toutes obligations contractuelles échues de payer en liquide ou en nature, y inclus le montant de tous dividendes ou acomptes sur dividendes non payés déclarés par la société, lorsque la date d'évaluation tombe sur la date de déclaration ou y est postérieure, et le montant de tous les dividendes déclarés, mais pour lesquels les coupons n'ont pas encore été présentés et qui, par conséquent, n'ont pas été payés;

e) une provision suffisante pour des taxes sur la capital jusqu'à la date d'évaluation déterminée de temps en temps par le conseil d'administration et d'autres réserves éventuelles, autorisées et approuvées par le conseil d'administration; et

f) toutes les autres dettes de la société quelles qu'en soient l'espèce et la nature renseignées conformément aux règles comptables généralement admises, à l'exception du passif représenté par le capital social, les réserves et bénéfices de la société.

En déterminant le montant de ces dettes, le conseil d'administration peut calculer d'avance des frais d'administration et d'autres frais réguliers ou répétitifs sur une base annuelle ou autre période et il peut échelonner ces frais en portions égales sur la période choisie.

D. Les avoirs nets de la société («Avoirs Nets») représentent les avoirs de la société définis ci-dessus moins les dettes de la société définies ci-dessus à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation où la valeur de rachat est déterminée.

E. Tous investissements, soldes créditeurs ou autres avoirs et dettes de la société dont la valeur est exprimée en une monnaie autre que la devise du capital seront évalués, selon le cas, sur base des taux de change à la date du calcul de la valeur de rachat.

F. Pour déterminer la valeur de rachat, les avoirs nets seront divisés par le nombre d'actions de la société émises et en circulation à la date d'évaluation.

A ces fins:

a) Les actions offertes au rachat conformément au présent article seront considérées comme restant en circulation jusqu'immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation tel qu'indiqué dans cet article, et à partir du rachat jusqu'au moment du paiement, le prix de rachat sera considéré comme une dette de la société.

b) Les actions de la société souscrites comme émises et en circulation à partir du moment de l'acceptation d'une souscription et de sa comptabilisation dans les livres de la société qui en général, se fera immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation à laquelle s'applique leur souscription et émission; et les fonds à recevoir seront considérés comme un élément d'actif de la société.

Titre II: Administration, Surveillance

Art. 6.

La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 7.

Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 8.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 9.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

Art. 10.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 11.

La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III: Assemblée générale et répartition des bénéfices**Art. 12.**

L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 13.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième mardi du mois de juillet à 15.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Titre IV: Exercice social, Dissolution**Art. 14.**

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 15.

La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V: Disposition générale**Art. 16.**

La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1° Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2003.

2° La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1. FERREO LIMITED préqualifiée, trois cent quatre-vingt-dix-neuf	399 actions
2. LCF ROTHSCHILD CONSEIL, société anonyme, préqualifiée, une	1 action
Total: quatre cents	400 actions

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quarante mille Euros (40.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ deux mille cinq cents Euros (2.500,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

3.- Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Marc Ambroisien, directeur, né à Thionville (France), le 8 mars 1962, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

b) Madame Elise Lethuillier, juriste, née à Dreux (France), le 17 novembre 1972, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

c) Monsieur Reinald Loutsch, sous-directeur, né à Pétange, le 18 mai 1962, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

4.- Est nommée commissaire aux comptes:

HRT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à L-1525 Luxembourg, 23, Val Fleuri, R. C. Luxembourg B 51.238.

5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2009.

6.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue française, suivi d'une version anglaise, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand three, on the twenty-ninth day of August.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. FERREO LIMITED, a company incorporated under the laws of The British Virgin Islands, having its registered office at Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay, Tortola, British Virgin Islands,

2. LCF ROTHSCCHILD CONSEIL, société anonyme, having its registered office in L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, R. C. Luxembourg B 59.956,

both here represented by Mr Reinald Loutsch, sous directeur principal, with professional address in L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

by virtue of two proxies established on August 11, 2003 and August 12, 2003.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Said appearing parties have established as follows articles of incorporation of a holding company to be organized between themselves:

Title I: Name, Registered office, Object, Duration, Corporate capital

Art. 1.

There is hereby organized a holding company in the form of a société anonyme, the name of which shall be WYSE INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A.

Said company shall have its registered office in Luxembourg.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board.

In the event that the board determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred, or are imminent, which might impair the normal activities of the registered office or easy communication between such office and foreign countries, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such temporary transfer of the registered office, still remains of Luxembourg nationality.

The company shall have an unlimited duration.

Art. 2.

The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3.

The corporate capital is fixed at forty thousand Euro (40,000.- EUR) represented by four hundred (400) shares of one hundred Euro (100.- EUR) each.

These shares be redeemable in accordance with the provisions of article 49-8 of the law on commercial companies.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The board of directors is authorized to increase the initial corporate capital by four million Euro (4,000,000.- EUR) in order to raise it from forty thousand Euro (40,000.- EUR) to four million forty thousand Euro (4,040,000.- EUR) as

the case may be by the issue of forty thousand (40,000) shares of one hundred Euro (100.- EUR) each, having the same rights as the existing shares.

The board of directors is fully authorized and appointed to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions, as the case may be, to fix the place and the date of the issue or of the successive issues, to determine the terms and conditions of subscription and payment, to call if necessary on new shareholders, finally to fix all other terms and conditions which are necessary or useful even if they are not provided for in the present resolution, to have documented in the notarial form the subscription of the new shares, the payment and the effective increase of capital and finally to bring the articles of incorporation in accordance with the amendments deriving from the realized and duly documented increase of capital, in accordance with the law of August 10th, 1915 and especially under the condition that the authorization has to be renewed every five years.

With respect to the conditions set forth hereinbefore and notwithstanding the stipulations of article 12 hereafter, the board of directors is authorized to increase the corporate capital even by incorporation of free reserves.

The board of directors is authorized to suppress or limit the preferential subscription right in case of an increase of capital within the limits of the authorized capital.

The authorized and subscribed capital may be increased or reduced by a decision of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the same manner as for the amendment of the articles of incorporation.

Art. 4.

The company is entitled to redeem its own shares, which are subscribed and fully paid-in, in accordance with the provisions of article 49-8 of the law on commercial companies, as amended, it being understood that this acquisition may only be made by means of distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with the funds received by the company as an issue premium through the issue of its shares or by means of the proceeds of a new issue made for the purpose of the redemption.

The redeemed shares bear no voting rights, and have no rights to receive dividends or the liquidation proceeds.

The redemption price of the redeemable shares is calculated on the basis of the company's net assets determined in accordance with article five hereunder.

Art. 5.

The redemption price of the shares, which the company intends to redeem in accordance with article 49-8 of the law on commercial companies will equal the net asset value per share, as this value will be determined by the board of directors on the valuation day, which shall be the day on which the board of directors decides to redeem any shares in accordance with the terms and conditions set out herebelow.

The net asset value of the company's shares shall be expressed as a per share figure and shall be determined in respect of any valuation day by dividing the net assets of the company, being the value of the company's assets less its liabilities at close of business on that day, by the number of shares of the company then outstanding at such close of business, all in accordance with the valuation regulations set out hereunder or should any event not be provided by these regulations, in accordance with the rules the board of directors shall regard as fair and equitable. All these valuation rules and provisions comply with generally accepted accounting principles.

In the absence of any bad faith, gross negligence or overt error any decision taken by the board of directors with respect to the calculation of the redemption price shall be conclusive and binding on the company and on its present, past and future shareholders.

Valuation regulations

A. The assets of the company shall be deemed to include:

- a) all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- b) all accounts receivable;
- c) all loans, shares, stock, bonds, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other investments and securities owned or contracted for by the company (safe any possible adjustments, which are not contrary to paragraph B (i) hereunder, and which the company may make with regard to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights or by similar practices);
- d) all stock, and stock dividends, receivable by the company;
- e) all interest accrued on any interest-bearing securities owned by the company except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such security;
- f) the preliminary expenses of the company including the expenses relating to the issue and distribution of the company's securities insofar as the same have not been written off, and;
- g) all other assets of every kind and nature, including prepaid expenses.

B. The value of such assets shall be determined as follows:

(i) The value of any cash on hand or on deposit, accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be reduced by the company in order to reflect the true value thereof and the dividends which are not cash dividends, which are declared but not received will be booked and evaluated as cash dividends.

(ii) The value of each loan, share, stock, bond, debenture stock, subscription right, warrant, option and other investment and security, which is quoted or dealt in on a stock exchange will be valued at close of business on the valuation day at its latest available sale price on the stock exchange which is usually the principal market for such security unless the valuation day is not a business day in the place of that stock exchange in which case the latest available sale price of the day next preceding such non-business day will be applied, all these prices being registered by the usual means (or in case no sale price is available the latest purchase price will be registered) but in case of emergency or unusual circum-

stances regarding the trading of these securities and if the board of directors is of the opinion that the price determined as aforesaid is not representative of the fair market value of the relevant securities it may substitute such price which is in its opinion representative of such fair market value.

(iii) The value of each investment or security mentioned hereabove which is not quoted or dealt in on a stock exchange but which is traded on a recognized market will be valued in a manner as close as possible to the method described in paragraph B (ii) hereabove unless the board of directors is of the opinion that another form of quotation is reflecting in a better way its fair market value, in which case such form of quotation will be used;

(iv) The value of each security which is subject to restrictions (such security being defined as a security whose resale price may be affected by any legal or contractual restrictions with respect to the sale) and which are owned by the company will be valued in good faith by the board of directors. The factors to be taken into consideration in order to determine these prices include among others the nature and the duration of the restrictions affecting the sale of the security, the volume of the market for securities of the same kind or for securities into which the relevant security subject to the restriction is convertible, and if applicable, the initial allowance which will be applied while purchasing such security with respect to the market value of securities of the same class which are not subject to restrictions or of securities into which they are convertible.

(v) The value of any other investment or security as indicated hereabove or any other assets for which no price quotation is available will be the market value determined by the board of directors in good faith and in a manner which complies with generally accepted accounting regulations to the extent they are applicable, which the board of directors regards as appropriate from time to time;

(vi) Notwithstanding anything to the foregoing, on each valuation day on which the company has undertaken to

a) acquire an asset, the amount to be paid for such asset will be indicated as a liability of the company whereas the value of the asset to be acquired will be indicated as an asset,

b) sell an asset, the amount to be received will be indicated among the company's assets and the asset to be delivered will not be indicated among such assets provided however that if the exact value or the exact nature of this contra or this asset are not known on the valuation day, the value thereof will be estimated by the board of directors.

C. The liabilities of the company shall be deemed to include:

a) all loans, bills and accounts payable;

b) all accrued interest on the company's loans (including the accrued commitment fees);

c) all accrued or payable expenses;

d) all known present or future liabilities including all matured contractual payment obligations in cash or in kind, including the amount of any unpaid dividends or interim dividends declared by the company if the valuation day falls on the day where the dividends are declared or is subsequent thereto and the amount of any declared dividends for which the coupons have not been presented and which consequently have not been paid;

e) an appropriate provision for future taxes based on the capital due up to the valuation day as determined from time to time by the board of directors;

f) all other liabilities of the company of whatsoever kind and nature indicated in accordance with generally accepted accounting rules except liabilities represented by the company's share capital, its reserves and its profits. While determining the amount of such liabilities the board of directors may calculate in advance any administration costs and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated figure for yearly or other periods in advance and may accrue the same in equal proportions over any such period.

D. The company's net assets represent the assets of the company as they are defined hereabove minus its liabilities defined hereabove at close of business on the valuation of day on which the redemption value is determined.

E. All investments, credit balances or other assets or liabilities of the company, denominated in a currency other than the currency of the corporate capital are valued, as the case may be, on the basis of the exchange rate on the day of the calculation of the redemption value.

F. For determining the redemption value, the net assets are divided by the number of shares which are issued and in circulation on the valuation day.

For this purpose:

a) the shares of the company which are offered for redemption according to the present article are regarded as being in circulation until immediately after the close of business on the valuation day referred to in this article and after the redemption until the moment where the payment occurs, the redemption price will be regarded as a debt of the company.

b) The shares of the company which are subscribed are regarded as issued and in circulation from the moment where the subscription is accepted and recorded in the company's books which in general will be made immediately after the close of business on the valuation day to which their subscription and issue applies; and the funds to be received are regarded as an asset of the company.

Title II: Management and supervision

Art. 6.

The company shall be managed by a board of directors composed of a least three members who need not be shareholders of the company. Their term of office shall be maximum 6 years. The directors shall be re-eligible.

Art. 7.

With the exception of the acts reserved to the general meeting of shareholders by law or by the articles of incorporation, the board of directors may perform all acts necessary or useful to the achievement of the purposes of the company. The board of directors may not deliberate or act validly unless a majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telex or telefax, being permitted.

In case of emergency, the directors may cast their vote by letter, telex or telefax. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effects as resolutions adopted at the directors' meetings.

Resolutions of the board of directors shall be adopted by majority vote.

Art. 8.

The board of directors may delegate all or part of its power to a director, officer, manager or other agent. The corporation shall be bound by the sole signature of the managing director or by the collective signature of two directors.

Art. 9.

Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the company by the board of directors represented by its chairman or its managing director.

Art. 10.

The board of directors may decide to pay interim dividends within the limits and conditions fixed by law.

Art. 11.

The supervision of the corporation shall be entrusted to one or more auditors, who are appointed for a term not exceeding six years. They shall be reeligible.

Title III: General meeting and distribution of profits

Art. 12.

The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the broadest powers to perform or ratify all acts which concern the company.

Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The general meeting shall determine the allocation or distribution of the net profits.

Art. 13.

The annual meeting of shareholders shall be held on the second Tuesday of July at 3.00 p.m. in the commune of the registered office or at any other location designated in the convening notices.

If said day is a public holiday, the meeting will be held the next following business day.

Title IV: Accounting year, Dissolution

Art. 14.

The accounting year shall begin on January 1st and end on December 31st.

Art. 15.

The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Title V: General provisions

Art. 16.

All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10th, 1915, as amended on commercial companies.

Transitory provisions

The first accounting year will start on the date of formation of the company and will end on December 31st, 2003.

The first annual general meeting will be held in 2004.

Subscription and payment

The shares have been subscribed as follows:

1. FERREO LIMITED, prenamed, three hundred and ninety-nine shares	399
2. LCF ROTHSCCHILD CONSEIL, société anonyme, prenamed, one share.	<u>1</u>
Total: four hundred shares	400

The shares have been paid up to the extent of 100% in cash so that forty thousand Euro (40,000.- EUR) are now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions set forth in article 26 of the law of trading companies have been observed and expressly acknowledges their observation.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization amounts to approximately two thousand five hundred Euro (2,500.- EUR).

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have decided to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have, by unanimous vote, passed the following resolutions:

1.- The registered office of the company is L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

The general meeting authorizes the board of the directors to fix at any time a new registered office within the municipality of Luxembourg.

2.- The number of directors is fixed at three and that of the auditors at one.

3.- Are appointed as directors:

a) Mr Marc Ambroisien, directeur, born in Thionville (France), on March 8, 1962, with professional address in L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

b) Mrs Elise Lethuillier, lawyer, born in Dreux (France), on November 17, 1972, with professional address in L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

c) Mr Reinald Loutsch, sous-directeur, born in Pétange, on May 18, 1962, with professional address in L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

4.- Is appointed as statutory auditor:

HRT REVISION, S.à r.l., having its registered office in L-1525 Luxembourg, 23, Val Fleuri, R. C. Luxembourg B 51.238.

5.- The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2009.

6.- The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to one or more of its members.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in French, followed by an English version and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxemburg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Signé: R. Loutsch, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2003, vol. 140S, fol. 48, case 5. – Reçu 400 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2003.

G. Lecuit.

(060676.3/220/529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

CATAMA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 46.905.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2003, réf. LSO-AI05155, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2003.

Signature.

(060125.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

LEVENTIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 11.067.

EXTRAIT

M. Constantinos Leventis est décédé en date du 11 juillet 2002.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 24 juin 2003 décide de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

M. Haralambos Kriton Leventis, businessman, Lagos (Nigeria)

M. George A. David, businessman, Lagos (Nigeria)

M. Peter Hafter, lawyer, Zürich

M. Patrick K. Oesch, lawyer, Zürich

pour une période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale de 2009 approuvant les comptes de 2008.

M. Ernst Wickihalder, manager, Zürich, est nommé nouvel administrateur de la société pour une période de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale de 2009 approuvant les comptes de 2008.

Le mandat du commissaire aux comptes, PricewaterhouseCoopers AG, Zürich est renouvelé pour une période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale de 2009 approuvant les comptes de 2008.

Pour LEVENTIS HOLDING S.A., Société Anonyme

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2003, réf. LSO-AI06523. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060759.3/850/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

C.E.T. S.A., CONSUMER ELECTRONICS TRADING, Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 65.572.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 septembre 2003.

B. Moutrier.

(060160.3/272/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

FRIGATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1425 Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.
R. C. Luxembourg B 54.997.

Les bilan et annexes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 26 septembre 2003, réf. LSO-AI06200, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Signature.

(060291.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

ZAMASPORT DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1425 Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.
R. C. Luxembourg B 51.881.

Les bilan et annexes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 27 septembre 2003, réf. LSO-AI05096, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Signature.

(060293.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

DILFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1425 Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.
R. C. Luxembourg B 71.181.

Les bilan et annexes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 27 septembre 2003, réf. LSO-AI05097, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Signature.

(060294.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

TELEWATCH INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 63.415.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 25 juin 2003 que:

* Sont réélus aux postes d'administrateurs:

- Monsieur Jean-Jacques Cessiecq, administrateur de sociétés, demeurant à Paris, France;
- Madame Marie Vigier-Cessiecq, administrateur de sociétés, demeurant à Paris, France;
- Monsieur Serge Duplessis, administrateur de sociétés, demeurant à St Mandé, France.

Est réélue aux fonctions de Commissaire aux comptes:

- MONTBRUN REVISION, S.à r.l., dont le siège social est établi à Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

Pour extrait sincère et conforme.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 25 juin 2003 que:

- Monsieur Jean-Jacques Cessiecq a été nommé administrateur-délégué de la société.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05710. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060469.3/677/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

CENTENARY HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte-Zithe.

R. C. Luxembourg B 7.539.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AI05956, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Administrateur

(060304.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

EUROPEAN PROPERTY MARKETING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 58.564.

Le bilan au 4 avril 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2003, réf. LSO-AI05436, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 25 septembre 2003.

Signature.

(060307.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

PRODEST FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 48.352.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2003, réf. LSO-AI05982, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau EUR - 13.534,67

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Signature.

(060733.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

PRODEST FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 48.352.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2003, réf. LSO-AI05985, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau EUR - 28.905,79

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Signature.

(060734.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

PRODEST FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 48.352.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2003, réf. LSO-AI05989, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau EUR - 16.473,44

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Signature.

(060737.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

TELE-CALL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1415 Luxembourg, 5A, rue de la Déportation.
R. C. Luxembourg B 81.910.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2003, réf. LSO-AI05335, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2003.

Signature.

(060353.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

ET SI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 93, rue de l'Alzette.
R. C. Luxembourg B 78.041.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2003, réf. LSO-AI05324, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2003.

Signature.

(060356.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

SOCIETE DE PARTICIPATIONS DAUPHINOISE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean.
R. C. Luxembourg B 51.504.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2003, réf. LSO-AI05326, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2003.

Signature.

(060361.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

MELVILLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 56.185.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 23 septembre 2003, réf. LSO-AI05076, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés	- 35.073,54 USD
Perte de l'exercice	- 6.997,35 USD
Report à nouveau	- 42.070,89 USD

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(060713.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

MELVILLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 56.185.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 23 septembre 2003, réf. LSO-AI05077, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés:	- 42.070,89 USD
Perte de l'exercice:	- 9.738,84 USD
Report à nouveau:	- 51.809,73 USD

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(060714.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

WILL-DOUG HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean.
R. C. Luxembourg B 34.103.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2003, réf. LSO-AI05333, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2003.

Signature.

(060366.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

STEEL CENTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean.
R. C. Luxembourg B 51.342.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2003, réf. LSO-AI05339, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2003.

Signature.

(060370.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

RECHERCHE MEDICALE DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean.
R. C. Luxembourg B 66.242.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2003, réf. LSO-AI05342, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2003.

Signature.

(060372.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

MONDIAL IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4023 Esch-sur-Alzette, 1, rue Jean-Pierre Bausch.
R. C. Luxembourg B 38.425.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2003, réf. LSO-AI05343, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2003.

Signature.

(060376.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

CREDIT SUISSE MONEY PLUS FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 49.227.

Suite à la démission de Monsieur Joseph D. Gallagher avec effet au 24 janvier 2003 et de celle de Monsieur Tino Rampazzi avec effet au 24 février 2003, de leur fonction de Membres du Conseil d'Administration, la composition du Conseil d'Administration se présente comme suit:

- Heinrich Wegmann
- Raymond Melchers
- Agnes F. Reicke
- Jörg Schultz

Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Certifié sincère et conforme

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

J. Siebenaller / D. Breger

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2003, réf. LSO-AI06416. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060449.3/850/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

SOLMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6162 Bourglinster, 8, rue du Château.
R. C. Luxembourg B 48.280.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2003, réf. LSO-AI05337, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2003.

Signature.

(060377.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

MEDIA GROUP INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 77.059.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 août 2002, enregistrés à Luxembourg, le 23 septembre 2003, réf. LSO-AI05140, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Pour MEDIA GROUP INVESTMENTS S.A., Société Anonyme

H. de Graaf

Administrateur

(060402.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

MONDO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 37.668.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 23 septembre 2003, réf. LSO-AI05137, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

(060407.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

MARKANT LUX S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-8287 Kehlen, route d'Olm.
H. R. Luxemburg B 70.512.

Auszug aus den Beschlüssen der ordentlichen Generalversammlung vom 7. April 2003 am Sitz der Gesellschaft

Die Versammlung nimmt folgende Beschlüsse:

Der Jahresabschluss (Bilanz, Gewinn- und Verlustrechnung, Anhang) zum 31. Dezember 2002 wird einstimmig angenommen;

Es wird einstimmig beschlossen, den Verlust von EUR 794.037,45 auf neue Rechnung vorzutragen;

In Bezug auf Artikel 100 des Gesetzes vom 10. August 1915 bezüglich der Handelsgesellschaften wird einstimmig beschlossen die Aktivitäten der Gesellschaft weiterzuführen;

Dem Verwaltungsrat und dem Rechnungsprüfer wird einstimmig Entlastung für das Geschäftsjahr 2002 erteilt;

Folgende Verwaltungsratsmitglieder werden einstimmig gewählt: Herr Alois Ketteren (Kaufmann), Herr Wolfgang Wuertz (Prokurist), Herr Jean-Paul Kieffer (Maître en Sciences Economiques)

PricewaterhouseCoopers wird einstimmig als Rechnungsprüfer für das Jahr 2003 ernannt.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2003, réf. LSO-AI02504. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060716.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

JEROMA FINANCE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.189.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 30 juin 2002, enregistrés à Luxembourg, le 23 septembre 2003, réf. LSO-AI05134, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Pour JEROMA FINANCE COMPANY S.A., Société Anonyme

H. de Graaf

Administrateur

(060408.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

PUBLISHING INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 77.064.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 30 juin 2002, enregistrés à Luxembourg, le 23 septembre 2003, réf. LSO-AI05132, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Pour PUBLISHING INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme

M. van de Vaart

Administrateur

(060409.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

PARTNERSHIP TRUST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 11.156.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 mars 2003, enregistrés à Luxembourg, le 23 septembre 2003, réf. LSO-AI05130, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Pour PARTNERSHIP TRUST S.A., Société Anonyme Holding

R. Hovenier

Administrateur

(060413.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

CREDIT SUISSE MULTIFUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 81.898.

—
Suite à la démission de Monsieur Joseph D. Gallagher avec effet au 24 janvier 2003 et de celle de Monsieur Tino Rampazzi avec effet au 24 février 2003, de leur fonction de Membres du Conseil d'Administration, la composition du conseil d'administration se présente comme suit:

- Heinrich Wegmann
- Raymond Melchers
- Agnes F. Reicke
- Jörg Schultz
- Donald B. Rice

Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Certifié sincère et conforme

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

J. Siebenaller / D. Breger

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2003, réf. LSO-AI06423. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060476.3/850/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

LES CERISIERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 34.675.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 23 septembre 2003, réf. LSO-AI05128, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Pour extrait sincère et conforme
BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

(060416.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

FORTIS L CAPITAL, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 49.137.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 30 juin 2002, enregistrés à Luxembourg, le 23 septembre 2003, réf. LSO-AI05126, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Pour FORTIS L CAPITAL, Société Anonyme
BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(060418.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

BELVESTE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 43, rue Notre Dame.
R. C. Luxembourg B 66.512.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 23 septembre 2003, réf. LSO-AI05150, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Pour BELVESTE FINANCE S.A., Société Anonyme

M. van de Vaart

Administrateur-délégué

(060422.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

CS ADVANTAGE (LUX) SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 80.866.

Suite à la démission de Monsieur Joseph D. Gallagher avec effet au 24 janvier 2003 et de celle de Monsieur Tino Ram-pazzi avec effet au 24 février 2003, de leur fonction de Membres du Conseil d'Administration, la composition du conseil d'administration se présente comme suit:

- Heinrich Wegmann
- Raymond Melchers
- Agnes F. Reicke
- Jörg Schultz

Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Certifié sincère et conforme

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

J. Siebenaller / D. Breger

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2003, réf. LSO-AI06418. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060472.3/850/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

CL & GP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 61.438.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2003, réf. LSO-AI05482, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Pour la société CL & GP INTERNATIONAL S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(060424.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

EXXONNE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 69.886.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2003, réf. LSO-AI05483, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2003.

EXXONNE HOLDING S.A.

V. Arno' / F. Innocenti

Administrateur / Administrateur

(060428.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

ANKER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 70.209.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2003, réf. LSO-AI05485, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2003.

ANKER S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(060431.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

CREDIT SUISSE PORTFOLIO FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.,

Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 43.281.

Suite à la démission de Monsieur Joseph D. Gallagher avec effet au 24 janvier 2003 et de celle de Monsieur Tino Rampazzi avec effet au 24 février 2003, de leur fonction de Membres du Conseil d'Administration, la composition du conseil d'administration se présente comme suit:

- Heinrich Wegmann
- Raymond Melchers
- Agnes F. Reicke
- Jörg Schultz

Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Certifié sincère et conforme

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

J. Siebenaller / D. Breger

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2003, réf. LSO-AI06427. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060480.3/850/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

PALMAROSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 85.500.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2003, réf. LSO-AI05487, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2003.

PALMAROSA S.A.

V. Arno' / G. Diederich

Administrateur / Administrateur

(060432.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

IMPERIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Kehlen.
R. C. Luxembourg B 63.095.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2003, réf. LSO-AI03679, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2003.

Signature.

(060437.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

GM ITALY HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 81.319.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2003, réf. LSO-AI05488, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2003.

GM ITALY HOLDING, S.à r.l.

A. De Bernardi / G. Anzani

Gérants

(060439.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

PRODUCTIONS SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 39.029.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2003, réf. LSO-AI03688, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2003.

Signature.

(060440.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

SOFIAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 50.927.

Les documents de clôture de l'année 2002, enregistrés à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05513, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 septembre 2003.

Pour SOFIAR S.A.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l., Mersch

Signature

(060446.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

SAVIOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Kehlen.
R. C. Luxembourg B 24.591.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2003, réf. LSO-AI03685, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2003.

Signature.

(060443.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

AVRONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch.
R. C. Luxembourg B 67.621.

Les documents de clôture de l'année 2002, enregistrés à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05507, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 septembre 2003.

Pour AVRONE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l., Mersch

Signature

(060451.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

IMMOBILIERE SCHMOILCHESKNUPP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch.
R. C. Luxembourg B 39.139.

Les documents de clôture de l'année 2002, enregistrés à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05510, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 septembre 2003.

Pour IMMOBILIERE SCHMOILCHESKNUPP S.A.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l., Mersch

Signature

(060457.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

IMMOBILIERE DE LINTGEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 38.523.

Les documents de clôture de l'année 2002, enregistrés à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05511, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 septembre 2003.

Pour IMMOBILIERE DE LINTGEN S.A.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l., Mersch

Signature

(060462.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

CHARLES STREET CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 74.450.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05701, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(060466.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

A.L.F. PROPERTY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mersch.
R. C. Luxembourg B 85.269.

Les documents de clôture de l'année 2002, enregistrés à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05515, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 septembre 2003.

Pour A.L.F. PROPERTY, S.à r.l.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l., Mersch

Signature

(060464.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

A.F.S. INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 39.937.

Les documents de clôture de l'année 2002, enregistrés à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05517, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 septembre 2003.

Pour A.F.S. INVEST S.A.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l., Mersch

Signature

(060467.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

CADRIGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 47.709.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2003, réf. LSO-AI05498, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2003.

CADRIGE S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(060468.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

CREDIT SUISSE PRIME SELECT TRUST (LUX) SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 69.054.

Suite à la démission de Monsieur Joseph D. Gallagher avec effet au 24 janvier 2003 et de celle de Monsieur Tino Rampazzi avec effet au 24 février 2003, de leur fonction de Membres du Conseil d'Administration, la composition du conseil d'administration se présente comme suit:

- Heinrich Wegmann
- Raymond Melchers
- Agnes F. Reicke
- Jörg Schultz
- Donald B. Rice
- Germain Trichies

Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Certifié sincère et conforme

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

J. Siebenaller / D. Breger

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2003, réf. LSO-AI06430. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060485.3/850/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

COFIDIAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch.
R. C. Luxembourg B 42.165.

—
Les documents de clôture de l'année 2002, enregistrés à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05519, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 septembre 2003.

Pour COFIDIAR, S.à r.l.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l., Mersch

Signature

(060470.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

HINET, HOUSE OF THE INTERNET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 80.594.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05706, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(060473.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

LIVORNO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 90.935.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05704, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(060474.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

TELEWATCH INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 63.415.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05708, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(060477.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

ENERFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 45.952.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2003

L'Assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, Madame Denise Vervaet et Monsieur Pierre Schill, ainsi que celui du Commissaire aux Comptes, FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., pour une période venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04066. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060804.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

EDAF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8140 Bridel.
R. C. Luxembourg B 69.595.

Les documents de clôture de l'année 2002, enregistrés à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05521, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 septembre 2003.

Pour EDAF S.A.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l.

Signature

(060478.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

DEFA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch.
R. C. Luxembourg B 69.594.

Les documents de clôture de l'année 2002, enregistrés à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05525, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 septembre 2003.

Pour DEFA S.A.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l.

Signature

(060479.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

SYL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 27.602.

Les documents de clôture de l'année 2002, enregistrés à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05529, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 septembre 2003.

Pour SYL S.A.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l.

Signature

(060484.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

**CREDIT SUISSE ALTERNATIVE STRATEGIES TRUST (LUX) SICAV,
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 82.444.

Suite à la démission de Monsieur Joseph D. Gallagher avec effet au 24 janvier 2003 et de celle de Monsieur Tino Rampazzi avec effet au 24 février 2003, de leur fonction de Membres du Conseil d'Administration, la composition du conseil d'administration se présente comme suit:

- Heinrich Wegmann
- Raymond Melchers
- Agnes F. Reicke
- Jörg Schultz
- Donald B. Rice
- Germain Trichies

Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Certifié sincère et conforme

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

J. Siebenaller / D. Breger

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2003, réf. LSO-AI06431. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(060489.3/850/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

SABLON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch.
R. C. Luxembourg B 80.212.

Les documents de clôture de l'année 2002, enregistrés à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05531, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 septembre 2003.

Pour SABLON S.A.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l.

Signature

(060488.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

A.T.F. ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Mersch.
R. C. Luxembourg B 80.529.

Les documents de clôture de l'année 2002, enregistrés à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05535, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 septembre 2003.

Pour A.T.F. ESTATE S.A.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l.

Signature

(060491.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

MASSIV-PASSIV S.A., Société Anonyme.

Siège social: Mersch.
R. C. Luxembourg B 86.620.

Les documents de clôture de l'année 2002, enregistrés à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05540, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 septembre 2003.

Pour MASSIV-PASSIV S.A.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l.

Signature

(060493.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

IPEF III HOLDINGS N° 2 S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 74.066.

Les comptes annuels au 31 mars 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 23 septembre 2003, réf. LSO-AI05081, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(060719.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

IPEF III HOLDINGS N° 2 S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 74.066.

Les comptes annuels au 31 mars 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 23 septembre 2003, réf. LSO-AI05082, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(060722.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

PIAZZA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 33.051.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05934, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(060337.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

PIAZZA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 33.051.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05940, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(060338.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

PIAZZA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 33.051.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale tenue en date du 1^{er} septembre 2003 que:

1. L'assemblée a réélu aux postes d'administrateur de la société pour une durée allant jusqu'à l'assemblée générale qui se prononcera sur les comptes 2003:

- BOSMILL INTERNATIONAL LIMITED, établie et ayant son siège social à Tortola, British Virgin Islands;
- Monsieur Koen De Vleeschauwer, juriste, demeurant à Luxembourg;
- Madame Marjorie Golinvaux, juriste, demeurant à Luxembourg.

2. Elle a réélu au poste de commissaire aux comptes de la société pour une durée allant jusqu'à l'assemblée générale qui se prononcera sur les comptes 2003:

KONNICK INVEST S.A., société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05931. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060339.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

MEBEL CONCEPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Mersch.
R. C. Luxembourg B 85.476.

Les documents de clôture de l'année 2002, enregistrés à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05559, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 septembre 2003.

Pour MEBEL CONCEPT S.A.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l.

Signature

(060501.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

**FORTINVEST INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. FINAVEST INVESTMENTS HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 82.991.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 11 juin 2002 à 10.00 heures*

L'Assemblée approuve les comptes au 31 décembre 2001.

L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2002.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2003, réf. LSO-AI06227. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060313.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

**FORTINVEST INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. FINAVEST INVESTMENTS HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 82.991.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 10 juin 2003 à 10.00 heures*

L'Assemblée approuve les comptes au 31 décembre 2002.

L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de leur mandat au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2003.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2003, réf. LSO-AI06222. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060315.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.

ZORA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 45.280.

—
EXTRAIT

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} septembre 2003, les mandats des administrateurs suivants:

- M. Patrick K. Oesch, lawyer, Zürich
- M. Ernst Wickihalder, manager, Zürich
- M. Haralambos G. David, Businessman, Athens
- M. Anastasios Ioannis Leventis, Businessman, Athens
- M. Ryan Rudolph, Lawyer, Zürich

sont renouvelés pour une durée de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale 2009 approuvant les comptes de 2008.

Le mandat du Commissaire aux Comptes PricewaterhouseCoopers, Halandri, Greece, est renouvelé pour une période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale 2009 approuvant les comptes de 2008.

Pour ZORA HOLDING S.A., Société Anonyme

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2003, réf. LSO-AI06536. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060763.3/850/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

**HOOGEWERF & CIE, FIDUCIAIRE DE REVISION ET D'EXPERTISES COMPTABLES ET FISCALES,
Société Civile.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

L'an deux mille trois, le vingt-huit août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Francis N. Hoogewerf, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, né le 12 février 1941 à Minehead, Grande-Bretagne,
ici représenté par Madame Joulia Gashkova, employée privée, avec adresse professionnelle au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 8 août 2003.

2) Madame Angela Hoogewerf, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, née le 25 mai 1947 à Blackboys, Sussex, Grande-Bretagne,
ici représentée par Madame Joulia Gashkova, employée privée, avec adresse professionnelle au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 8 août 2003.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que les comparants sont les seuls sociétaires de la société civile HOOGEWERF & CIE, FIDUCIAIRE DE REVISION ET D'EXPERTISES COMPTABLES ET FISCALES, ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte sous seing privé en date du 22 octobre 1970, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 54 du 19 octobre 1971.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu par un acte sous seing privé en date du 13 avril 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 226 du 18 août 1989.

- Le capital social était fixé à un million (1.000.000,-) de francs luxembourgeois (LUF) représenté par dix mille (10.000) parts d'une valeur nominale de cent (100,-) francs luxembourgeois (LUF) chacune.

- Le capital social est désormais exprimé en euros, de sorte qu'il est fixé à 24.789,35 euros.

- Le capital social est augmenté à concurrence de 210,65 euros pour le porter de son montant actuel de 24.789,35 euros à 25.000,- euros sans émission de parts nouvelles.

L'augmentation de capital a été mise à la disposition de la société, ainsi que les sociétaires le reconnaissent, ce dont quittance réciproque.

- La valeur nominale des parts est fixée à 10,- euros et en conséquence le nombre des parts est réduit de 10.000 à 2.500.

- Suite aux décisions qui précèdent il y a lieu de modifier l'article 6 des statuts, pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt-cinq mille (25.000,-) euros (EUR), divisé en deux mille cinq cents (2.500) parts d'une valeur nominale de dix (10,-) euros (EUR) chacune, réparties comme suit:

1) Monsieur Francis N. Hoogewerf, préqualifié, deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf parts 2.499

2) Madame Angela Hoogewerf, préqualifiée, une part 1

Total: deux mille cinq cents parts 2.500»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Gashkova, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2003, vol. 140S, fol. 41, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2003.

A. Schwachtgen.

(057953.2/230/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2003.

**HOOGEWERF & CIE, FIDUCIAIRE DE REVISION ET D'EXPERTISES COMPTABLES ET FISCALES,
Société Civile,
(Anc. HOOGEWERF ET CIE, SOCIETE CIVILE D'EXPERTISES COMPTABLES, FISCALES ET
FINANCIERES).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

Statuts coordonnés, suivant l'acte n° 1113 du 28 août 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(057954.3/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2003.

C.D.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Mersch.
R. C. Luxembourg B 85.253.

Les documents de clôture de l'année 2002, enregistrés à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05542, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 septembre 2003.

Pour C.D.P. S.A.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l.

Signature

(060495.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

DNH INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 77.016.

In the year two thousand three, on the second day of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of DNH INTERNATIONAL, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 23, avenue Monterey, L-2086, Luxembourg, inscribed at trade register Luxembourg section B number 77.016, incorporated by deed enacted on July 11th, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 894 of December 16, 2000, and whose articles have been amended by deeds enacted on March 18, 2003 and on April 24, 2003.

The meeting is presided by M^e Catherine Dessoy, attorney in law with professional address at L-1461 Luxembourg, 31, Côte d'Eich.

The chairman appoints as secretary Mr Patrick Van Hees, jurist with professional address at L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

The meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist with professional address at L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

The chairman requests the notary to act that:

I. The partners present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, the five hundred (500) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the corporate capital by an amount of eighteen million nine hundred nine thousand four hundred Norwegian Krona (18,909,400.- NOK) so as to raise it from its present amount of one hundred thousand Norwegian Krona (100,000.- NOK) to nineteen million nine hundred nine thousand four hundred Norwegian Krona (19,009,400.- NOK) by the issue of ninety-four thousand five hundred forty-seven (94,547) new shares having a par value of two hundred Norwegian Krona (200.- NOK) each.

2. Subscription, intervention of the subscribers and payment of all the new shares by contribution in kind of shares. Acceptation by the managers of DNH INTERNATIONAL, S.à r.l.

3. Amendment of article 6 of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the partners unanimously decide what follows:

First resolution

The partners decide to increase the issued share capital by eighteen million nine hundred nine thousand four hundred Norwegian Krona (18,909,400.- NOK) so as to raise it from its present amount of one hundred thousand Norwegian Krona (100,000.- NOK) to nineteen million nine hundred nine thousand four hundred Norwegian Krona (19,009,400.- NOK) by the issue of ninety-four thousand five hundred forty-seven (94,547) new shares having a par value of two hundred Norwegian Krona (200.- NOK) each to be fully paid up through a contribution in kind consisting in one hundred ninety-one thousand nine hundred fifty-four (191,954) shares of DYNO NOBEL HOLDING ASA, a company incorporated under the laws of Norway, having its registered office at 147A Drammensveien, PO Box 664 Skoyen, N-0214 Oslo, registered with the register of Business Enterprises under number NO 98 1 413 156 MVA.

Second resolution

The partners accept the subscription of the new shares by:

- 1) Stichting Pensioenfonds PGGM for 1,821 new shares;
- 2) Lansforsakringar Wasa Liv Forsakrings AB for 1,821 new shares;
- 3) Weyerhaeuser Company Master Retirement Trust for 1,639 new shares;
- 4) Alm Brand af 1792 GS for 83 new shares;

- 5) A/S Det Kjobenhavnske Reassurance Compagni for 83 new shares;
- 6) EB-Stiftelsen, Skandinaviska Enskilda Bankens Pensionsstiftelse for 200 new shares;
- 7) The Finnish Local Government Pensions Institution for 500 new shares;
- 8) A/S Forsikringsselskabet Codan Pension for 100 new shares;
- 9) A/S Forsikringsselskabet Codan Liv I for 100 new shares;
- 10) Codan A/S for 133 new shares;
- 11) Nykredit A/S, Treasury for 67 new shares;
- 12) Otto Moensted A/S for 133 new shares;
- 13) SEB Aktiesparfonden for 200 new shares;
- 14) Roburs Aktiefond Kapitalinvest for 566 new shares;
- 15) Stichting Pensioenfonds PGGM for 1,666 new shares;
- 16) Storebrand Livsforsikring AS for 1,033 new shares;
- 17) Nordea Bank Danmark A/S for 667 new shares;
- 18) Industri Kapital 1997 Limited for 67 new shares;
- 19) Industri Kapital 1997 Limited Partnership I for 6,781 new shares;
- 20) Industri Kapital 1997 Limited Partnership II for 3,849 new shares;
- 21) Industri Kapital 1997 Limited Partnership III for 5,278 new shares;
- 22) Industri Kapital 1997 Limited Partnership IV for 3,486 new shares;
- 23) Laureth Limited Partnership for 93 new shares;
- 24) Industri Kapital 2000 Limited Partnership I for 7,181 new shares;
- 25) Industri Kapital 2000 Limited Partnership II for 6,600 new shares;
- 26) Industri Kapital 2000 Limited Partnership III for 8,403 new shares;
- 27) Industri Kapital 2000 Limited Partnership IV for 7,150 new shares;
- 28) Industri Kapital 2000 Limited Partnership V for 7,792 new shares;
- 29) Industri Kapital 2000 Limited Partnership VI for 1,253 new shares;
- 30) Industri Kapital 2000 Limited Partnership VII for 5,317 new shares;
- 31) Industri Kapital 2000 Limited Partnership VIII for 4,614 new shares;
- 32) Industri Kapital 2000 Limited Partnership IX for 6,020 new shares;
- 33) Industri Kapital 2000 Limited Partnership X for 5,134 new shares;
- 34) Industri Kapital 2000 Limited Partnership XI for 4,706 new shares;
- 35) Wavecrest Limited Partnership for 11 new shares;

Contributors' Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervene the afore named companies here represented by virtue of proxies being here annexed; which declared to subscribe the ninety-four thousand five hundred forty-seven (94,547) new shares having a par value of two hundred Norwegian Krona (200.- NOK) each and to pay them up by contribution in kind hereafter described:

Description of the contribution

- 1) Stichting Pensioenfonds PGGM by a contribution in kind consisting in 3,698 shares with a par value of 10.- NOK each, of DYNØ NOBEL HOLDING ASA, a company incorporated under the laws of Norway, having its registered office at 147A Drammensveien, PO Box 664 Skoyen, N-0214 Oslo, registered with the Register of Business Enterprises under number NO 981 413 156 MVA., having a subscribed capital set at 64,326,510.- NOK (sixty-four million three hundred twenty-six thousand five hundred ten Norwegian Krona), this contribution being evaluated at 364,200.- NOK.
- 2) Lansforsakringar Wasa Liv Forsakrings AB by a contribution in kind consisting in 3,698 shares with a par value of 10.- NOK each, of DYNØ NOBEL HOLDING ASA, prenamed, this contribution being evaluated at 364,200.- NOK;
- 3) Weyerhaeuser Company Master Retirement Trust by a contribution in kind consisting in 3,328 shares with a par value of 10.- NOK each, of DYNØ NOBEL HOLDING ASA, prenamed, this contribution being evaluated at 327,800.- NOK;
- 4) Alm Brand af 1,792 GS by a contribution in kind consisting in 169 shares with a par value of 10.- NOK each, of DYNØ NOBEL HOLDING ASA, prenamed, this contribution being evaluated at 16,600.- NOK;
- 5) A/S Det Kjobenhavnske Reassurance Compagni by a contribution in kind consisting in 169 shares with a par value of 10.- NOK each, of DYNØ NOBEL HOLDING ASA, prenamed, this contribution being evaluated at 16,600.- NOK;
- 6) EB-Stiftelsen, Skandinaviska Enskilda Bankens Pensionsstiftelse by a contribution in kind consisting in 406 shares with a par value of 10.- NOK each, of DYNØ NOBEL HOLDING ASA, prenamed, this contribution being evaluated at 40,000.- NOK;
- 7) The Finnish Local Government Pensions Institution by a contribution in kind consisting in 1,015 shares with a par value of 10.- NOK each, of DYNØ NOBEL HOLDING ASA, prenamed, this contribution being evaluated at 100,000.- NOK;
- 8) A/S Forsikringsselskabet Codan Pension by a contribution in kind consisting in 203 shares with a par value of 10.- NOK each, of DYNØ NOBEL HOLDING ASA, prenamed, this contribution being evaluated at 20,000.- NOK;
- 9) A/S Forsikringsselskabet Codan Liv I by a contribution in kind consisting in 203 shares with a par value of 10.- NOK each, of DYNØ NOBEL HOLDING ASA, prenamed, this contribution being evaluated at 20,000.- NOK;
- 10) Codan A/S by a contribution in kind consisting in 271 shares with a par value of 10.- NOK each, of DYNØ NOBEL HOLDING ASA, prenamed, this contribution being evaluated at 26,600.- NOK;
- 11) Nykredit A/S, Treasury by a contribution in kind consisting in 135 shares with a par value of 10.- NOK each, of DYNØ NOBEL HOLDING ASA, prenamed, this contribution being evaluated at 13,400.- NOK.;

- 12) Otto Moensted A/S by a contribution in kind consisting in 271 shares with a par value of 10,- NOK each of DYNO NOBEL HOLDING ASA, prenamed, this contribution being evaluated at 26,600.- NOK;
- 13) SEB Aktiesparfonden by a contribution in kind consisting in 406 shares with a par value of 10,- NOK each of DYNO NOBEL HOLDING ASA, prenamed, this contribution being evaluated at 40,000.- NOK;
- 14) Roburs Aktiefond Kapitalinvest by a contribution in kind consisting in 1,150 shares with a par value of 10,- NOK each of DYNO NOBEL HOLDING ASA, prenamed, this contribution being evaluated at 113,200.- NOK;
- 15) Stichting Pensioenfonds PGGM by a contribution in kind consisting in 3,383 shares with a par value of 10,- NOK each of DYNO NOBEL HOLDING ASA, prenamed, this contribution being evaluated at 333,200.- NOK;
- 16) Storebrand Livsforsikring AS by a contribution in kind consisting in 2,097 shares with a par value of 10,- NOK each of DYNO NOBEL HOLDING ASA, prenamed, this contribution being evaluated at 206,600.- NOK;
- 17) Nordea Bank Danmark A/S by a contribution in kind consisting in 1,353 shares with a par value of 10,- NOK each of DYNO NOBEL HOLDING ASA, prenamed, this contribution being evaluated at 133,400.- NOK;
- 18) Industri Kapital 1997 Limited by a contribution in kind consisting in 135 shares with a par value of 10,- NOK each of DYNO NOBEL HOLDING ASA, prenamed, this contribution being evaluated at 13,400.- NOK;
- 19) Industri Kapital 1997 Limited Partnership I by a contribution in kind consisting in 13,767 shares with a par value of 10,- NOK each of DYNO NOBEL HOLDING ASA, prenamed, this contribution being evaluated at 1,356,200.- NOK;
- 20) Industri Kapital 1997 Limited Partnership II by a contribution in kind consisting in 7,814 shares with a par value of 10,- NOK each, of DYNO NOBEL HOLDING ASA, prenamed, this contribution being evaluated at 769,800.- NOK;
- 21) Industri Kapital 1997 Limited Partnership III by a contribution in kind consisting in 10,716 shares with a par value of 10,- NOK each, of DYNO NOBEL HOLDING ASA, prenamed, this contribution being evaluated at 1,055,600.- NOK.;
- 22) Industri Kapital 1997 Limited Partnership IV by a contribution in kind consisting in 7,076 shares with a par value of 10,- NOK each, of DYNO NOBEL HOLDING ASA, prenamed, this contribution being evaluated at 697,200.- NOK;
- 23) Laureth Limited Partnership by a contribution in kind consisting in 189 shares with a par value of 10,- NOK each, of DYNO NOBEL HOLDING ASA, prenamed, this contribution being evaluated at 18,600.- NOK;
- 24) Industri Kapital 2000 Limited Partnership I for by a contribution in kind consisting in 14,579 shares with a par value of 10,- NOK each, of DYNO NOBEL HOLDING ASA, prenamed, this contribution being evaluated at 1,436,200.- NOK;
- 25) Industri Kapital 2000 Limited Partnership II by a contribution in kind consisting in 13,400 shares with a par value of 10,- NOK each, of DYNO NOBEL HOLDING ASA, prenamed, this contribution being evaluated at 1,320,000.- NOK;
- 26) Industri Kapital 2000 Limited Partnership III by a contribution in kind consisting in 17,061 shares with a par value of 10,- NOK each, of DYNO NOBEL HOLDING ASA, prenamed, this contribution being evaluated at 1,680,600.- NOK;
- 27) Industri Kapital 2000 Limited Partnership IV by a contribution in kind consisting in 14,517 shares with a par value of 10,- NOK each, of DYNO NOBEL HOLDING ASA, prenamed, this contribution being evaluated at 1,430,000.- NOK;
- 28) Industri Kapital 2000 Limited Partnership V by a contribution in kind consisting in 15,820 shares with a par value of 10,- NOK each, of DYNO NOBEL HOLDING ASA, prenamed, this contribution being evaluated at 1,558,400.- NOK;
- 29) Industri Kapital 2000 Limited Partnership VI by a contribution in kind consisting in 2,544 shares with a par value of 10,- NOK each, of DYNO NOBEL HOLDING ASA, prenamed, this contribution being evaluated at 250,600.- NOK;
- 30) Industri Kapital 2000 Limited Partnership VII by a contribution in kind consisting in 10,795 shares with a par value of 10,- NOK each, of DYNO NOBEL HOLDING ASA, prenamed, this contribution being evaluated at 1,063,400.- NOK;
- 31) Industri Kapital 2000 Limited Partnership VIII by a contribution in kind consisting in 9,368 shares with a par value of 10,- NOK each, of DYNO NOBEL HOLDING ASA, prenamed, this contribution being evaluated at 922,800.- NOK;
- 32) Industri Kapital 2000 Limited Partnership IX by a contribution in kind consisting in 12,222 shares with a par value of 10,- NOK each, of DYNO NOBEL HOLDING ASA, prenamed, this contribution being evaluated at 1,204,000.- NOK;
- 33) Industri Kapital 2000 Limited Partnership X by a contribution in kind consisting in 10,422 shares with a par value of 10,- NOK each, of DYNO NOBEL HOLDING ASA, prenamed, this contribution being evaluated at 1,026,800.- NOK;
- 34) Industri Kapital 2000 Limited Partnership XI by a contribution in kind consisting in 9,554 shares with a par value of 10,- NOK each, of DYNO NOBEL HOLDING ASA, prenamed, this contribution being evaluated at 941,200.- NOK;
- 35) Wavecrest Limited Partnership by a contribution in kind consisting in 23 shares with a par value of 10,- NOK each, of DYNO NOBEL HOLDING ASA, prenamed, this contribution being evaluated at 2,200.- NOK;

Evidence of the contribution's existence

Proof of the ownership and the value of such shares has been given to the undersigned notary by a copy of a recent trade register extract of the concerned company, its recent balance sheet and a declaration issued by the managers of DYNO NOBEL HOLDING ASA attesting the current number of shares, their ownership, and their true valuation in accordance with current market trends.

Effective implementation of the contribution

Each contributor here represented as stated here above, declares that:

- it is the sole full owner of such shares and possessing the power to dispose of such shares, legally and conventionally freely transferable;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of such shares be transferred to him;
- the transfers of such shares are effective today without qualification and the agreement's deed have been already signed, proof thereof having been given to the undersigned notary;
- all further formalities shall be carried out in the respective countries in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Manager's intervention

Thereupon intervene the managers of DNH INTERNATIONAL, S.à r.l., here represented by Mrs. Catherine Dessoy, authorized to release such a declaration by virtue of a resolution of the Board of Managers, a copy of which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the company by reason of the here above described contribution in kind, they expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of these shares, and confirms the validity of the subscription and payment.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, the partners decide to amend the article 6 of the Articles of Incorporation to read as follows:

Art. 6. The Company's capital is set at nineteen million nine thousand four hundred Norwegian Krona (19,009,400.- NOK), represented by ninety-five thousand forty-seven (95,047) shares of two hundred Norwegian Krona (200.- NOK) each.

Tax Duty - Costs

For the purposes of registration, the contribution is evaluated at EUR 2,416,290,-.

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about twenty-seven thousand Euros.

Retainer: Sufficient funds, equal at least at the amount as precised above for notarial fees are already at disposal of the undersigned notary, the contribution being made in kind.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français:

L'an deux mille trois, le trente avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée DNH INTERNATIONAL, S.à r.l., ayant son siège social à 23, avenue Monterey, L-2086, Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 77.016, constituée suivant acte reçu le 11 juillet 2000, publié au Mémorial, Recueil C numéro 894 du 16 décembre 2000 et dont les statuts ont été modifiés par acte du 18 mars 2003 et du 25 avril 2003.

L'assemblée est présidée par M^e Catherine Dessoy, avocat avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, Côte d'Eich.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste avec adresse professionnelle à L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste avec adresse professionnelle à L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les cinq cent (500) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de dix-huit millions neuf cent neuf mille quatre cents couronnes norvégiennes (18.909.400,- NOK) pour le porter de son montant actuel de cent mille couronnes norvégiennes (100.000,- NOK) à dix-neuf millions neuf mille quatre cents couronnes norvégiennes (19.009.400,- NOK) par l'émission de nonante-quatre mille cinq cent quarante-sept (94.547) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux cents couronnes norvégiennes (200,- NOK) chacune;

2.- Souscription, intervention des souscripteurs et libération de toutes les actions nouvelles par apport en nature d'actions. Déclaration des gérants de DNH INTERNATIONAL, S.à r.l.;

3.- Modification afférente de l'article 6 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social souscrit à concurrence d'un montant de dix-huit millions neuf cent neuf mille quatre cents couronnes norvégiennes (18.909.400,- NOK) pour le porter de son montant actuel de cent mille couronnes norvégiennes (100.000,- NOK) à dix-neuf millions neuf mille quatre cents couronnes norvégiennes (19.009.400,- NOK) par l'émission de nonante-quatre mille cinq cent quarante-sept (94.547) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux cents couronnes norvégiennes (200,- NOK) chacune, à libérer intégralement au moyen de l'apport en nature de cent nonante et un mille neuf cent cinquante-quatre actions (191.954) de DYNO NOBEL HOLDING ASA, une société de droit norvégien, ayant son siège social à 147A Drammensveien, PO Box 664 Skoyen, N-0214 Oslo, inscrite au registre des sociétés commerciales sous le numéro NO 981 413 156 MVA.;

Deuxième résolution

Les associés décident d'admettre la souscription des parts nouvelles par:

- 1) Stichting Pensioenfonds PGGM pour 1.821 actions nouvelles;
- 2) Lansforsakringar Wasa Liv Forsakrings AB pour 1.821 actions nouvelles;
- 3) Weyerhaeuser Company Master Retirement Trust pour 1.639 actions nouvelles;
- 4) Alm Brand af 1792 GS pour 83 actions nouvelles;
- 5) A/S Det Kjobenhavnske Reassurance Compagni pour 83 actions nouvelles;
- 6) EB-Stiftelsen, Skandinaviska Enskilda Bankens Pensionsstiftelse pour 200 actions nouvelles;
- 7) The Finnish Local Government Pensions Institution pour 500 actions nouvelles;
- 8) A/S Forsikringsselskabet Codan Pension pour 100 actions nouvelles;
- 9) A/S Forsikringsselskabet Codan Liv I pour 100 actions nouvelles;
- 10) Codan A/S pour 133 actions nouvelles;
- 11) Nykredit A/S, Treasury pour 67 actions nouvelles;
- 12) Otto Moensted A/S pour 133 actions nouvelles;
- 13) SEB Aktiesparfonden pour 200 actions nouvelles;
- 14) Roburs Aktiefond Kapitalinvest pour 566 actions nouvelles;
- 15) Stichting Pensioenfonds PGGM pour 1.666 actions nouvelles;
- 16) Storebrand Livsforsikring AS pour 1.033 actions nouvelles;
- 17) Nordea Bank Danmark A/S pour 667 actions nouvelles;
- 18) Industri Kapital 1997 Limited pour 67 actions nouvelles;
- 19) Industri Kapital 1997 Limited Partnership I pour 6.781 actions nouvelles;
- 20) Industri Kapital 1997 Limited Partnership II pour 3.849 actions nouvelles;
- 21) Industri Kapital 1997 Limited Partnership III pour 5.278 actions nouvelles;
- 22) Industri Kapital 1997 Limited Partnership IV pour 3.486 actions nouvelles;
- 23) Laureth Limited Partnership pour 93 actions nouvelles;
- 24) Industri Kapital 2000 Limited Partnership I pour 7.181 actions nouvelles;
- 25) Industri Kapital 2000 Limited Partnership II pour 6.600 actions nouvelles;
- 26) Industri Kapital 2000 Limited Partnership III pour 8.403 actions nouvelles;
- 27) Industri Kapital 2000 Limited Partnership IV pour 7.150 actions nouvelles;
- 28) Industri Kapital 2000 Limited Partnership V pour 7.792 actions nouvelles;
- 29) Industri Kapital 2000 Limited Partnership VI pour 1.253 actions nouvelles;
- 30) Industri Kapital 2000 Limited Partnership VII pour 5.317 actions nouvelles;
- 31) Industri Kapital 2000 Limited Partnership VIII pour 4.614 actions nouvelles;
- 32) Industri Kapital 2000 Limited Partnership IX pour 6.020 actions nouvelles;
- 33) Industri Kapital 2000 Limited Partnership X pour 5.134 actions nouvelles;
- 34) Industri Kapital 2000 Limited Partnership XI pour 4.706 actions nouvelles;
- 35) Wavcrest Limited Partnership pour 11 actions nouvelles;

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Intervient ensuite aux présentes les sociétés prédésignées, ici représentées en vertu des procurations dont mention ci-avant;

lesquelles ont déclaré souscrire les quatre-vingt-quatorze mille cinq cent quarante sept (94.547) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement ainsi que la prime d'émission par les apports en nature ci-après décrits:

- 1) Stichting Pensioenfonds PGGM par un apport en nature consistant en 3.698 actions d'une valeur nominale de 10,- NOK chacune de DYNO NOBEL HOLDING ASA, une société de droit norvégien, ayant son siège social à 147A Drammensveien, PO Box 664 Skoyen, N-0214 Oslo, inscrite au registre des sociétés commerciales sous le numéro NO 981 413 156 MVA., avec un capital souscrit de 64.326.510,- NOK (soixante-quatre millions trois cent vingt-six mille cinq cent dix couronnes norvégiennes), cet apport étant évalué à 364.200,- NOK;
- 2) Lansforsakringar Wasa Liv Forsakrings AB par un apport en nature consistant en 3.698 actions d'une valeur nominale de 10,- NOK chacune de DYNO NOBEL HOLDING ASA, prédésignée, cet apport étant évalué à 364.200,- NOK;
- 3) Weyerhaeuser Company Master Retirement Trust par un apport en nature consistant en 3.328 actions d'une valeur nominale de 10,- NOK chacune de DYNO NOBEL HOLDING ASA, prédésignée, cet apport étant évalué à 327.800,- NOK;
- 4) Alm Brand af 1.792 GS par un apport en nature consistant en 169 actions d'une valeur nominale de 10,- NOK chacune de DYNO NOBEL HOLDING ASA, prédésignée, cet apport étant évalué à 16.600,- NOK;

- 5) A/S Det Kjobenhavnske Reassurance Compagni par un apport en nature consistant en 169 actions d'une valeur nominale de 10,- NOK chacune de DYNO NOBEL HOLDING ASA, prédésignée, cet apport étant évalué à 16.600,- NOK;
- 6) EB-Stiftelsen, Skandinaviska Enskilda Bankens Pensionsstiftelse par un apport en nature consistant en 406 actions d'une valeur nominale de 10,- NOK chacune de DYNO NOBEL HOLDING ASA, prédésignée, cet apport étant évalué à 40.000,- NOK;
- 7) The Finnish Local Government Pensions Institution par un apport en nature consistant en 1.015 actions d'une valeur nominale de 10,- NOK chacune de DYNO NOBEL HOLDING ASA, prédésignée, cet apport étant évalué à 100.000,- NOK;
- 8) A/S Forsikringselskabet Codan Pension par un apport en nature consistant en 1.015 actions d'une valeur nominale de 10,- NOK chacune de DYNO NOBEL HOLDING ASA, prédésignée, cet apport étant évalué à 20.000,- NOK;
- 9) A/S Forsikringselskabet Codan Liv I par un apport en nature consistant en 203 actions d'une valeur nominale de 10,- NOK chacune de DYNO NOBEL HOLDING ASA, prédésignée, cet apport étant évalué à 20.000,- NOK;
- 10) Codan A/S par un apport en nature consistant en 271 actions d'une valeur nominale de 10,- NOK chacune de DYNO NOBEL HOLDING ASA, prédésignée, cet apport étant évalué à 26.600,- NOK;
- 11) Nykredit A/S, Treasury par un apport en nature consistant en 135 actions d'une valeur nominale de 10,- NOK chacune de DYNO NOBEL HOLDING ASA, prédésignée, cet apport étant évalué à 13.400,- NOK;
- 12) Otto Moensted A/S par un apport en nature consistant en 271 actions d'une valeur nominale de 10,- NOK chacune de DYNO NOBEL HOLDING ASA, prédésignée, cet apport étant évalué à 26.600,- NOK;
- 13) SEB Aktiesparfonden par un apport en nature consistant en 406 actions d'une valeur nominale de 10,- NOK chacune de DYNO NOBEL HOLDING ASA, prédésignée, cet apport étant évalué à 40.000,- NOK;
- 14) Roburs Aktiefond Kapitalinvest par un apport en nature consistant en 1.150 actions d'une valeur nominale de 10,- NOK chacune de DYNO NOBEL HOLDING ASA, prédésignée, cet apport étant évalué à 113.200,- NOK;
- 15) Stichting Pensioenfonds PGGM par un apport en nature consistant en 3.383 actions d'une valeur nominale de 10,- NOK chacune de DYNO NOBEL HOLDING ASA, prédésignée, cet apport étant évalué à 333.200,- NOK;
- 16) Storebrand Livsforsikring AS par un apport en nature consistant en 2.097 actions d'une valeur nominale de 10,- NOK chacune de DYNO NOBEL HOLDING ASA, prédésignée, cet apport étant évalué à 206.600,- NOK;
- 17) Nordea Bank Danmark A/S par un apport en nature consistant en 1.353 actions d'une valeur nominale de 10,- NOK chacune de DYNO NOBEL HOLDING ASA, prédésignée, cet apport étant évalué à 133.400,- NOK;
- 18) Industri Kapital 1997 Limited par un apport en nature consistant en 135 actions d'une valeur nominale de 10,- NOK chacune de DYNO NOBEL HOLDING ASA, prédésignée, cet apport étant évalué à 13.400,- NOK;
- 19) Industri Kapital 1997 Limited Partnership I par un apport en nature consistant en 13.767 actions d'une valeur nominale de 10,- NOK chacune de DYNO NOBEL HOLDING ASA, prédésignée, cet apport étant évalué à 1.356.200,- NOK;
- 20) Industri Kapital 1997 Limited Partnership II par un apport en nature consistant en 7.814 actions d'une valeur nominale de 10,- NOK chacune de DYNO NOBEL HOLDING ASA, prédésignée, cet apport étant évalué à 769.800,- NOK;
- 21) Industri Kapital 1997 Limited Partnership III par un apport en nature consistant en 10.716 actions d'une valeur nominale de 10,- NOK chacune de DYNO NOBEL HOLDING ASA, prédésignée, cet apport étant évalué à 1.055.600,- NOK;
- 22) Industri Kapital 1997 Limited Partnership IV par un apport en nature consistant en 7.076 actions d'une valeur nominale de 10,- NOK chacune de DYNO NOBEL HOLDING ASA, prédésignée, cet apport étant évalué à 697.200,- NOK;
- 23) Laureth Limited Partnership par un apport en nature consistant en 189 actions d'une valeur nominale de 10,- NOK chacune de DYNO NOBEL HOLDING ASA, prédésignée, cet apport étant évalué à 18.600,- NOK;
- 24) Industri Kapital 2000 Limited Partnership I par un apport en nature consistant en 14.579 actions d'une valeur nominale de 10,- NOK chacune de DYNO NOBEL HOLDING ASA, prédésignée, cet apport étant évalué à 1.436.200,- NOK;
- 25) Industri Kapital 2000 Limited Partnership II par un apport en nature consistant en 13.400 actions d'une valeur nominale de 10,- NOK chacune de DYNO NOBEL HOLDING ASA, prédésignée, cet apport étant évalué à 1.320.000,- NOK;
- 26) Industri Kapital 2000 Limited Partnership III par un apport en nature consistant en 17.061 actions d'une valeur nominale de 10,- NOK chacune de DYNO NOBEL HOLDING ASA, prédésignée, cet apport étant évalué à 1.680.600,- NOK;
- 27) Industri Kapital 2000 Limited Partnership IV par un apport en nature consistant en 14.517 actions d'une valeur nominale de 10,- NOK chacune de DYNO NOBEL HOLDING ASA, prédésignée, cet apport étant évalué à 1.430.000,- NOK;
- 28) Industri Kapital 2000 Limited Partnership V par un apport en nature consistant en 15.820 actions d'une valeur nominale de 10,- NOK chacune de DYNO NOBEL HOLDING ASA, prédésignée, cet apport étant évalué à 1.558.400,- NOK;
- 29) Industri Kapital 2000 Limited Partnership VI par un apport en nature consistant en 2.544 actions d'une valeur nominale de 10,- NOK chacune de DYNO NOBEL HOLDING ASA, prédésignée, cet apport étant évalué à 250.600,- NOK;
- 30) Industri Kapital 2000 Limited Partnership VII par un apport en nature consistant en 10.795 actions d'une valeur nominale de 10,- NOK chacune de DYNO NOBEL HOLDING ASA, prédésignée, cet apport étant évalué à 1.063.400,- NOK;

31) Industri Kapital 2000 Limited Partnership VIII par un apport en nature consistant en 9.368 actions d'une valeur nominale de 10,- NOK chacune de DYNO NOBEL HOLDING ASA, prédésignée, cet apport étant évalué à 922.000,- NOK;

32) Industri Kapital 2000 Limited Partnership IX par un apport en nature consistant en 12.222 actions d'une valeur nominale de 10,- NOK chacune de DYNO NOBEL HOLDING ASA, prédésignée, cet apport étant évalué à 1.204.000,- NOK;

33) Industri Kapital 2000 Limited Partnership X par un apport en nature consistant en 10.422 actions d'une valeur nominale de 10,- NOK chacune de DYNO NOBEL HOLDING ASA, prédésignée, cet apport étant évalué à 1.026.800,- NOK;

34) Industri Kapital 2000 Limited Partnership XI par un apport en nature consistant en 9.554 actions d'une valeur nominale de 10,- NOK chacune de DYNO NOBEL HOLDING ASA, prédésignée, cet apport étant évalué à 941.200,- NOK;

35) Wavecrest Limited Partnership par un apport en nature consistant en 23 actions d'une valeur nominale de 10,- NOK chacune de DYNO NOBEL HOLDING ASA, prédésignée, cet apport étant évalué à 2.200,- NOK;

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur de ces actions a été donnée au notaire instrumentant par la copie d'un extrait récent du registre de commerce de la société concernée, leur bilan récent et une déclaration émise par les gérants de la société attestant le nombre actuel d'actions, leur appartenance et leur valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché.

Réalisation effective de l'apport

Chacun des apporteurs, ici représenté comme dit ci-avant, déclare que:

- il est le seul plein propriétaire de ces actions et possédant les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- les transferts de parts sont effectivement réalisés sans réserves aujourd'hui et les conventions de cessions ont été déjà signées, preuve en ayant été apportée au notaire soussigné;
- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Intervention du gérant

Sont alors intervenus les gérants de la société DNH INTERNATIONAL, S.à r.l., ici représentés par M^e Catherine Desso, en vertu d'une résolution du conseil de gérance qui restera ci-annexée.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en sa qualité de gérants de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites actions, et confirment la validité des souscription et libération.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à dix-neuf millions neuf mille quatre cent couronnes norvégiennes (19.009.400,- NOK), divisé en nonante-cinq mille quarante sept (95.047) parts sociales de deux cents couronnes norvégiennes (200,- NOK) chacune.

Droit d'Apport - Estimation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement, l'apport est évalué à EUR 2.416.290,-

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ vingt-sept mille euros.

Provision: Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionné ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Signé: P. Van Hees, C. Desso, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2003, vol. 138S, fol. 88, case 11. – Reçu 24.077,67 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2003.

J. Elvinger.

(057647.3/211/431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2003.

DNH INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 77.016.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(057649.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2003.

IMMOBILIERE RIVERSIDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Mersch.
R. C. Luxembourg B 85.356.

Les documents de clôture de l'année 2002, enregistrés à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05558, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 septembre 2003.

Pour *IMMOBILIERE RIVERSIDE S.A.*

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l.

Signature

(060499.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

EURO TECHNO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 75.840.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue au siège social le 17 août 2001 à 15.00 heures*

Approbation des comptes au 31 décembre 2000.

Ratification de la cooptation de Monsieur Reinald Loutsch en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Frédéric Seince, démissionnaire.

L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000.

Reconduction des mandats de Messieurs Marc Ambroisien, Reinald Loutsch et de Madame Elise Lethuillier en tant qu'administrateurs et de FIDUCIAIRE SIMMER & LERBOULET S.A. en tant que Commissaire aux comptes pour une durée d'un an, leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2001.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2003, réf. LSO-AI06235. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060301.3/817/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2003.
